



CA de l'École polytechnique du 25 juin 2015

Pièce S 33

Proposition de création d'un certificat de l'École polytechnique pour les étudiants des Masters co-opérés par l'École polytechnique

I – Exposé

Dans un contexte de profonde mutation du paysage de l'enseignement supérieur français, l'École polytechnique a inscrit sa stratégie de développement dans une politique de site et s'est fortement engagée dans la construction des diplômes de Master et de Doctorat de l'Université Paris-Saclay. Ainsi, à partir de la rentrée 2015, les différents Masters pour lesquels l'École polytechnique est actuellement co-habituée et le diplôme de doctorat seront délivrés par l'Université Paris-Saclay contribuant ainsi à la visibilité des formations par et à la recherche de l'Université Paris-Saclay.

L'École polytechnique souhaite, en accord avec la direction des formations de l'Université Paris-Saclay, proposer un « Certificat de l'École polytechnique » aux étudiants d'un parcours de Master de l'Université Paris-Saclay coopéré par l'École polytechnique, qui sont inscrits à l'École polytechnique.

La préparation du certificat est liée de manière inconditionnelle à l'inscription à un Diplôme National de Master et ne peut, en aucun cas, se substituer à un diplôme de Master ou équivalent. Il pourra, en outre, être proposé aux étudiants qui rejoindront un Master de l'Université Paris-Saclay dans le cadre d'un accord de double diplôme international signé avec l'École, dans des conditions qui auront été définies au préalable avec l'établissement partenaire.

Ce certificat sanctionnera une formation qui permettra à ces étudiants de développer des compétences complémentaires à leur formation scientifique et clairement identifiables par leurs futurs employeurs.

Le contenu pédagogique de cette formation se décline sur les deux années de Master. Les étudiants devront, en complément des cours prévus dans leur cursus de Master préparer un « projet » durant la première année de Master, suivre avec succès des modules complémentaires de formation en langues vivantes, des séminaires dispensés par le Département d'Humanités et de Sciences Sociales, des modules de sensibilisation à l'entreprise, à l'innovation technologique et à l'entrepreneuriat à hauteur de 20 ECTS en complément des 120 ECTS nécessaires à la validation du Master. Enfin, ces étudiants devront également s'engager à suivre une formation sportive.

Au-delà de la validation des cours et modules de la formation complémentaire, il est attendu des étudiants inscrits dans ce programme qu'ils valident leur Master avec mention.

Cette formation complémentaire permettra de favoriser les interactions et les synergies entre les différents cycles de formation de l'École polytechnique - plus particulièrement les cycles ingénieur et Master - et contribuer à la valorisation de certains parcours d'excellence de Masters de l'Université Paris-Saclay, opérés par l'École polytechnique. Enfin, ce certificat devrait permettre d'attirer dans les formations de Master opérées par l'École, des étudiants exigeants en leur proposant un programme ambitieux leur permettant d'explorer pleinement leur potentiel.

II – Proposition de délibération

Il est proposé au conseil d'administration la délibération suivante :

Le conseil d'administration autorise la création d'un certificat de l'École polytechnique pour les étudiants des Masters co-opérés par l'École polytechnique.